



# PROFIL D'EAU DE BAIGNADE DU LAC DE LA HAUTE-SURE



Profil d'eau de baignade des stations balnéaires:

- Burfelt
- Liefrange
- Lultzhausen
- Fussefeld
- Rommwiss
- Insenborn

**Impressum:** Administration de la gestion de l'eau

Adresse:

1, avenue du Rock'n'Roll

L - 4361 Esch-sur-Alzette

Tél: 24556-1

POLLUTIONS: 112

Fax: 24556-7900

Adresse électronique: [baignade@eau.etat.lu](mailto:baignade@eau.etat.lu)

Site internet: <http://www.waasser.lu>, [www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu)

Mai 2023

## Table des matières :

1	<i>Description du site de baignade et des plages</i>	3
2	<i>Les points de surveillance</i>	5
3	<i>La qualité de l'eau de baignade du Lac de la Haute - Sûre</i>	5
4	<i>Le Lac de la Haute-Sûre : une zone protégée</i>	6
5	<i>Points de contact : Autorités compétentes et exploitants des plages</i>	7
6	<i>Actualisation du profil d'eau de baignade</i>	8
7	<i>Caractéristiques physiques, géographiques et hydrologiques du site de baignade</i>	8
8	<i>Cyanobactéries</i>	8
9	<i>Macroalgues, eutrophisation et Présence de goudron, verre, plastiques ou autres déchets</i>	9
10	<i>Participation du public</i>	9

## Index des cartes :

<i>Carte 1: Localisation du Lac de la Haute-Sûre</i>	3
<i>Carte 2: Points d'échantillonnage pour la surveillance des eaux de baignade au Lac de la Haute-Sûre</i>	4

## Index des tableaux :

<i>Tableau 1: Coordonnées des points de surveillance officiels du lac de la Haute-Sûre</i>	5
<i>Tableau 2 : Informations sur les zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre</i>	6
<i>Tableau 3: Autorités compétentes, point de contact et exploitants des plages</i>	7
<i>Tableau 4: Caractéristiques de la masse d'eau de surface du Lac de la Haute-Sûre</i>	8
<i>Tableau 5: informations disponibles sur les cyanobactéries</i>	9
<i>Tableau 6: Informations consultables en ligne sur les eaux de baignade</i>	9

## 1 Description du site de baignade et des plages



Carte 1: Localisation du Lac de la Haute-Sûre

description détaillée des activités liées à l'eau au Lac de la haute-Sûre :

<https://www.naturpark-sure.lu/offer/baden-straende/>



Carte 2: Points d'échantillonnage pour la surveillance des eaux de baignade au Lac de la Haute-Sûre



## 2 Les points de surveillance

Les points de surveillance au Lac de la Haute-Sûre sont repris dans le tableau 1. Entre ces stations de surveillance, la baignade est autorisée pendant la saison balnéaire et hors périodes de prolifération de cyanobactéries.

Nom de la zone de baignade	Long. WGS 84	Lat. WGS 84	Long. LUREF	Lat. LUREF	Code national du point (L-code)	Code européen unique (BWID)
1 Rommwiss	5.8484	49.8965	57029	106956	L112010A03-5	LU600005008000000014
2 Burfelt	5.8586	49.9002	57764	107363	L112010A03-4	LU600005008000000015
3 Fuussefeld	5.8694	49.9001	58538	107433	L112010A03-6	LU600005008000000016
4 Insenborn	5.8846	49.9051	59634	107901	L112010A03-3	LU600005008000000017
5 Liefrange	5.87863	49.9047	59203	107861	L112010A03-1	LU600005007000000018
6 Lultzhausen	5.8897	49.9101	60000	108454	L112010A03-2	LU600005001000000019

Tableau 1: Coordonnées des points de surveillance officiels du lac de la Haute-Sûre

Localisation des zones de baignade sur Geoportail.lu :	<a href="http://g-o.lu/3/rYx9">http://g-o.lu/3/rYx9</a>
Un rapport annuel sur la classification des eaux de baignade est envoyé par les Etats membres tous les ans avant le 31 décembre à la Commission européenne :	<a href="https://www.eea.europa.eu/ds_resolveuid/Y2NBS9MJR8">https://www.eea.europa.eu/ds_resolveuid/Y2NBS9MJR8</a> <a href="https://www.eea.europa.eu/themes/water/europes-seas-and-coasts/assessments/state-of-bathing-water">https://www.eea.europa.eu/themes/water/europes-seas-and-coasts/assessments/state-of-bathing-water</a>

## 3 La qualité de l'eau de baignade du Lac de la Haute - Sûre

Une première évaluation suivant la directive 2006/7/CE a été faite fin 2009. Depuis, la qualité de l'eau de baignade sur chacune des six plages du lac de la Haute – Sûre a atteint chaque année le niveau de « qualité excellente ».





## 4 Le Lac de la Haute-Sûre : une zone protégée

<sup>1</sup> délimitant Les zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre sont fixées par règlement grand-ducal<sup>2</sup> étant donné que les eaux sont traitées en vue de leur destination à la consommation humaine par l'exploitant du barrage d'Esch-sur-Sûre, le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES).

Les eaux du lac de la Haute-Sûre représentent près de 50 % des ressources utilisées pour l'approvisionnement en eau potable du Grand-Duché de Luxembourg et alimentent jusqu'à 70 % de la population du pays. De ce fait, il s'agit d'une source d'approvisionnement essentielle et leur protection est donc primordiale.

Des réunions de concertation avec les élus des communes concernées et le grand public ont eu lieu en 2018 afin de présenter le projet de règlement grand-ducal et donner de plus amples informations à la population locale<sup>3</sup>.

La délimitation des zones de protection est indiquée sur le géoportail luxembourgeois<sup>4</sup>. Les zones de protection sont composées d'une zone de protection immédiate, d'une zone de protection rapprochée et d'une zone de protection éloignée. La zone de protection rapprochée est subdivisée en fonction du degré de vulnérabilité en zone de protection rapprochée, zone de protection rapprochée à vulnérabilité élevée et zone de protection rapprochée à vulnérabilité très élevée. Toutes les surfaces ne portant pas de numéro cadastral et qui sont situées à l'intérieur de la délimitation, font partie intégrante des zones de protection.

Dans la zone I sont interdits, conformément à l'article 44, paragraphe 5, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, tous ouvrages, installations, dépôts, travaux ou activités à l'exception de ceux qui se rapportent à l'exploitation et à l'entretien de la zone, des ouvrages de captage d'eau de surface et du barrage du lac de la Haute-Sûre. À l'intérieur des zones de protection IIA, IIB, IIC et III, l'annexe II détermine les ouvrages, installations, dépôts, travaux, activités, qui sont interdits, réglementés ou soumis à autorisation du membre du Gouvernement ayant la Gestion de l'eau dans ses attributions, dénommé ci-après « ministre ».

La natation et la baignade ne peuvent être pratiquées que dans la zone IIB.

Zone de protection sur Geoportail	<a href="http://g-o.lu/3/mq0l">http://g-o.lu/3/mq0l</a>
Législation en vigueur	Règlement grand-ducal du 16 avril 2021 délimitant les zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre et déterminant les installations, travaux et activités interdites, réglementées ou soumises à autorisation dans ces zones et modifiant le règlement grand-ducal du 11 septembre 2017 instituant un ensemble de régimes d'aides pour la sauvegarde de la diversité biologique en milieu rural.  <a href="https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/04/16/a316/jo">https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/04/16/a316/jo</a>
Fournisseur d'eau potable	SEBES - Syndicat pour l'établissement, l'entretien et l'exploitation de tous les ouvrages, installations mécaniques et canalisations destinés à la conduite d'eau potable provenant des eaux puisées dans le réservoir d'Esch-sur-Sûre  <a href="http://www.Sebes.lu">www.Sebes.lu</a>

Tableau 2 : Informations sur les zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre

<sup>3</sup> <https://environnement.public.lu/fr/actualites/2018/07/prgd.html>

<sup>4</sup> <http://g-o.lu/3/oAZZ>



## 5 Points de contact : Autorités compétentes et exploitants des plages

Fonction	Nom	Adresse	Téléphone (+352)	Site internet / Adresse Mail
<u>Autorité compétente</u> : Ministère de l'Environnement, du Climat et du développement durable	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	4, Place de l'Europe L-1499 Luxembourg Adresse postale : L-2918 Luxembourg	247 86824	www.emwelt.lu
<u>Point de contact</u> pour les informations pratiques sur les eaux de baignade	Administration de la gestion de l'eau	1, avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette	24 556 - 1	www.waasser.lu baignade@eau.etat.lu
<u>Propriétaire</u> des plages du lac de la Haute-Sûre : Domaine de l'Etat	Administration des Ponts et Chaussées Division des ouvrages d'art	41-43, bd G-D Charlotte L-1331 Luxembourg	2846 4200	pch.gouvernement.lu/fr.html
	Administration des Eaux et Forêts pour la plage du Burfelt	Centre nature et forêt Burfelt L-9660 Insborn	247-56521	environnement.public.lu/fr/natur-erliwen/centres-d_accueil/burfelt.html burfelt@anf.etat.lu
<u>Ranger</u> du Parc Naturel de la Haute-Sûre	Parc naturel de la Haute Sûre			<a href="https://amenagement-territoire.public.lu/fr/actualites/2021/Naturpark2.html">https://amenagement-territoire.public.lu/fr/actualites/2021/Naturpark2.html</a>
<u>Exploitants des plages</u>				
Burfelt – Lultzhausen - Fuussefeld	Administration communale Esch-sur-Sûre	1, an der Gaass L - 9150 Eschdorf	839112-1	www.esch-sur-sure.lu/
Rommwiss	Administration communale Boulaide	3, rue de la Mairie L-9640 Boulaide	99 30 12	www.boulaide.lu/ secretariat@boulaide.lu
Liefrange	Administration communale Lac de la Haute-Sûre	7 Doerfstrooss L-9635 Bavigne (Béiwen)	99 35 54 1	www.lac-haute-sure.lu

Tableau 3: Autorités compétentes, point de contact et exploitants des plages



## 6 Actualisation du profil d'eau de baignade

Suivant l'annexe III de la directive 2006/7/CE, le profil d'eau de baignade est à renouveler si des changements dans la qualité de l'eau de baignade se manifestent et que l'évaluation de la qualité virerait d'excellente qualité à une moins bonne qualité.

En fonction du classement des eaux de baignade, il conviendra de réviser ou d'actualiser ces profils :

<b>Excellente :</b>	<b>Bonne :</b>	<b>Suffisante :</b>	<b>Insuffisante :</b>
Pas de révision obligatoire	Tous les 4 ans	Tous les 3 ans	Tous les 2 ans

## 7 Caractéristiques physiques, géographiques et hydrologiques du site de baignade

Pays	Luxembourg
Région	Oesling
District	Diekirch
Canton	Wiltz
Affluent/Effluent du lac de Haute-Sûre	Sûre
Numéro de la masse d'eau	III-2.2.1
Nom de la masse d'eau	Sûre et les parties aval des affluents de la Béiwenerbaach et de l'Ueschtreferbaach
Bassin versant de la masse d'eau	Sûre
Catégorie de la masse d'eau	Masse d'eau fortement modifiée HMWB
Communes	Lac de la Haute-Sûre, Esch-sur-Sûre, Boulaide

Tableau 4: Caractéristiques de la masse d'eau de surface du Lac de la Haute-Sûre

La région de la Sûre supérieure est marquée par la vallée étroite de la Sûre et des rives rocheuses. Les altitudes varient de 284 à 537 m. La géologie du bassin versant du Lac de la Haute-Sûre est constituée par le Dévonien, le sol est composé de couches de schistes.

## 8 Cyanobactéries

Les cyanobactéries, appelées aussi dans le langage courant « algues bleues », sont des bactéries photosynthétiques naturellement présentes dans les eaux de surface. La prolifération des « algues bleues » est favorisée par des eaux riches en nutriments (surtout en phosphore), peu aérées ou stagnantes et exposées à un ensoleillement intense. Lors de proliférations excessives (efflorescences), elles peuvent provoquer des problèmes de santé chez l'homme et les animaux suite à la production de toxines et ceci même dans une eau de baignade présentant une qualité microbiologique excellente.





Depuis l'année 1973, des proliférations massives de cyanobactéries ont été observées régulièrement dans le Lac de la Haute-Sûre. Le risque de prolifération de cyanobactéries étant confirmé l'Administration de la gestion de l'eau et le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) assurent pendant chaque saison balnéaire le suivi de la concentration en cyanobactéries toxiques dans les eaux de baignade.

Liens intéressants :

Informations sur la thématique des cyanobactéries et flyer Attention aux „algues bleues“!	<a href="https://eau.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/publications/2021/brochures/Achtung-Blualgen.html">https://eau.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/publications/2021/brochures/Achtung-Blualgen.html</a>
Lien indiquant l'état d'ouverture des eaux de baignade	<a href="https://eau.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/eauxbaignade.html">https://eau.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/eauxbaignade.html</a>
Expertise sur les cyanobactéries auprès du LIST	<a href="https://www.list.lu/fr/news/expertise-sur-les-cyanobacteries-ou-algues-bleues-au-list/">https://www.list.lu/fr/news/expertise-sur-les-cyanobacteries-ou-algues-bleues-au-list/</a>

Tableau 5: informations disponibles sur les cyanobactéries

## 9 Macroalgues, eutrophisation et Présence de goudron, verre, plastiques ou autres déchets

Lors des inspections aucune prolifération de macroalgues, des algues repérables à l'oeil nu, n'a été observée jusqu'à ce jour. Une évaluation et des mesures à prendre seront envisagées lors d'apparition de telles proliférations.

Il est clairement ressorti des différentes études réalisées que l'apport en nutriments vers le Lac de la Haute-Sûre favorise la prolifération en cyanobactéries. L'état du réservoir principal est mésotrophe, cependant le pré barrage du Pont Misère est eutrophe et semble être le point de départ des proliférations de cyanobactéries.

La présence de goudron, de verre, de plastiques ou autres déchets est contrôlée lors de l'échantillonnage. L'Administration des Ponts et Chaussées surveille régulièrement les rives du lac et la surface du lac afin d'enlever des déchets encombrants éventuellement présents. La commune veille à la propreté des plages. Des bouteilles plastiques présentes à la surface de l'eau sont repêchées et ramassées si possible; tout comme les autres déchets visibles.

## 10 Participation du public

Toutes les informations sur les eaux de baignade sont communiquées via les plateformes de communication de l'Administration de la gestion de l'eau

Site internet Administration de la gestion de l'eau	<a href="http://www.waasser.lu">www.waasser.lu</a> , onglet : service aux citoyens, rubrique eaux de baignade <a href="https://eau.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/eauxbaignade.html">https://eau.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/eauxbaignade.html</a>
Geoportail	<a href="http://g-o.lu/3/cyJH">http://g-o.lu/3/cyJH</a>

Tableau 6: Informations consultables en ligne sur les eaux de baignade